

## Compte-rendu de l'Assemblée Générale de France Dignes Réunie en session ordinaire

Le jeudi 7 Avril 2022 de 10h00 à 13h00

A Paris et en visioconférence-conférence

### Etaient présents :

#### Représentants élus :

**ANDREA** Charles (SDEA - en visioconférence), **CLEMENTE** Michel (TCO - en visioconférence), **DAUBREE** Martin (Syndicat Mixte du Gier Rhodanien - en visioconférence), **DUPONT** Xavier (EP Loire - en visioconférence), **FAVRE** André (Syndicat Mixte Moselle Aval), **FAVRE** Didier (COVA et suppléant de APTV – en visioconférence), **GHEQUIERE** Maxime (Bordeaux Métropole, suppléant de Jean-Claude FEUGAS- en visioconférence), **HABIG** Michel (Syndicat Mixte Rivières de Haute-Alsace - en visioconférence), **JACOPIN** Bertrand (SMAVD, suppléant du Président WIGT Yves), **KERVAN** Gérard (Syndicat de l'Orge) **LEMIRE** Jean-André (CDC Montesquieu - en visioconférence), **LECOMTE** Dany (DDT d'Indre-et-Loire - en visioconférence), **MICHEL** Véronique (EPTB Vidourle - en visioconférence), **MIQUEL-BELAUD** Nicole (Toulouse Métropole, suppléante de DUFRAISSE Cécile en visioconférence), **PATOUILLARD** Sébastien (DREAL Centre), **OUVRY** Jean-François (SML76), suppléant de AUBER François - en visioconférence), **PORTA** Jean-Yves (Grenoble Alpes Métropole - en visioconférence), **PREVOST** Cécile (PLVG - en visioconférence) **RASCLE** Jean-François (CC FOREZ EST, suppléant de BERNE Didier - en visioconférence), **RAVIOL** Pierre (SYMADREM), **ROCHE** Olivier (Conseil départemental de Seine Maritime, suppléant de BAZILLE Alain - en visioconférence), **SEJOURNET** Agnès (Conseil départemental de la GIRONDE - en visioconférence), **SOLANS** Fabrice (Com. Agglo. Béziers Méditerranée), **STRAPPAZZON** Gilles (SYMBHI - en visioconférence), **VARIN** Christopher (EPTB Meurthe Madon - en visioconférence), **VAUGLIN** François (METRO du grand Paris - en visioconférence).

#### Membres associés et membres d'honneur :

**BEULLAC** Bruno (INRAE), **DUPRAY** Sébastien (CEREMA), **MERGOUD** Gilbert (membre d'honneur).

#### Sans voix délibérative :

**CHITRY** Hélène (MTE - DGPR), **DEHAIS** François (Syndicat Mixte du Littoral de la Seine Maritime - en visioconférence), **DESOUVRES** Emilie (Syndicat Mixte Moselle Aval), **EOCHE** Joël (Bordeaux Métropole - en visioconférence), **FRANCLET** Florence (Institution Adour - en visioconférence), **LARIVIERE** Philippe (EPTB Meurthe Madon - en visioconférence), **MALLET** Thibaut (SYMADREM), **OLMOS** Anne-Sophie (Grenoble Alpes Métropole), **PELLIZZARO** Henri (Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau - SMBGP), **PERRIN** Marianne (Syndicat Mixte Moselle Aval), **PERRIN** Jordan (France Dignes), **PINHAS** Michel (SYMBHI), **REY** Eugénie (France Dignes), **RIDET** Jean-François (CDC Montesquieu, suppléant de Jean-André Lemire - en visioconférence), **SUBRENAT** Kevin (Bordeaux Métropole - en visioconférence), **TOURLONNIAS** Beatrice (France Dignes), **VALY** Janique (EPTB Seine Grands Lacs).

### Pouvoirs :

**CALLET** Marie-Pierre (SYMADREM, élu suppléant de Jean-Yves BILLON) pouvoir à M. RAVIOL, **GISBERT DE CALLAC** Thomas (Challans Gois Communauté) pouvoir à M. FAVRE, **PETEX** Valérie (SYMBHI) pouvoir à M. STRAPPAZZON.

### Votes anticipés :

**ALZURI** Emmanuel (CA Pays Basque), **AUGUSTE** William (CCDSP), **BARNICHON** Jean-Dominique (BRGM), **BATTISTA** Patrick (Communauté de communes de la côtière à Montluel - 3CM), **BIJOUX** Hugues (SIBA Arcachon), **BOURELLY** Yvan (COGA), **CAPERAN** Michel (SMBGP), **DEHEZ** Gérard (SMAA), **DUFOUR** Williams (SIAGA), **FOREL** Bruno (SM3A), **GANGLOFF** Anne (SR3A), **GRACZYK** Nicolas (SPM), **GRAPIN** Jean-Louis (SMBVL), **GAUGEACQ** Didier (EPTB Institution Adour), **HUOT** Joseph (CDC de l'île d'Oléron), **KONOPNICKI** David (SMIAGE Maralpin), **LUCAS** Éric (COMPA) **MALETRAS** Maurice (CA Nevers Agglomération), **MARQUOT** Xavier (SMEA-SMOP), **MARTINEZ** Juan (SYMADREM), **MEIFFREN** Patrick (CdC Médoc Atlantique), **NEGRET** Véronique (3M), **PECOT** Bertrand (SMGSN), **QUEFFELEAN** Yann (ONF), **SCHAAL** Thierry (Eurométropole de Strasbourg), **TEIL** Laurent (SIRRA), **THOMAS** Jean-Jacques (Entente Oise Aisne), **TORRALBA** Geoffrey (SMBVAgly), **VALLI** Stéphane (SM3A), **VIART** Jean-Michel (Troyes Champagne Métropole-SDDEA), **ZAMBON** Josiane (Bordeaux Métropole).

### Elus excusés :

**BARBIER** Marie-Claire (CISALB), **CASTEL** Philippe (CA du Grand DAX – CAGD), **CROZIER** Gérard (SMRD), **DEMANGEON** Jacques (Pays de Montbéliard Agglomération), **JACQUEY** Guy (SM Rivières de Hautes Alsace), **MORIN** Jean-Louis (S.I.A.B.H), **MULIK** Fabien (SYMBHI), **RINGOT** Bertrand (PMCO), **TAMBELLINI** Ugo (Syndicat du Haut Rhône – SHR).

### Absents :

**1 représentant à venir** (CAPSO), **ATHANAZE** Pierre (Métropole de Lyon), **BARRAUD** Vincent (CA Royan Atlantique), **BERGERET** Vincent (CA du Grand Chalon), **BERNARD** Laurence (SMSO), Sylvain **BERRIOS** Sylvain (Métropole du Grand Paris), **BLUY** Jean-Marc (Ville d'Avignon), Gérard **BORGIO** (Epage SOMV), Daniel **BURLET** Daniel (CCCT), **CARRERE** Philippe (PETR), **CHAUDOIR** Gwendoline (CAHM), **DE BONNAFOS** Patrice (CDC le de Noirmoutier), **DE GIRARDI** Claude (CA Nimes Métropole), **DEBIERRE** Méryl (EPTB Gardons), **DELOUVRIE** Pierre (Agglomération d'Agen), **DOBBELS** Stéphane (SM Bassin de l'Isle), **DUNAND** François (CCVA), **DUVAL** Frank (Lorient Agglomération), **EVENO** Thierry (Golf du Morbihan-Vannes Agglomération), **FAMBON** Christophe (SBCDol), **FAVRE** Jean-Pierre (CCVV), **FRAISSARD** Jean-Claude (CCHT), **GAQUERE** Raymond (CABBALR), **GARCIA** Juan (CCRLP), **GOMES** Nathan (Epage de la Bourbe), **GRENON** Bruno (DDT Maine et Loire), **HAMAYON** Denis (SBAA), **LE JEAN** Pascal (CdC AQTA), **LE PRINCE** Michel (HAROPA PORT ROUEN), **LECHATREUX** Jean-René (CA Le Cotentin), **LEGROIS** Christophe (USAN), **LEGROS** David (HAROPA PORT ROUEN), **LESUR** Alain (AS Bresson à ST Ismier), **MARTOT** (CD Seine Maritime), **MAZZOLI** Jean ( SMPNRV), **MOREREAU** Michel (SBGM), **OLIVIER** Naria (CIVIS), **NIESON** Nathalie (Valence Romans Agglomération), **ODO** Xavier (SMAGGA), **PERELLO** Didier (SIRCC), **POCIELLO** Jacques (SMMAR), **PONCET** Jean-Louis (CCGQ), **QUILLET** Lionel (CC Ile de Ré), **RIEU** François (SMBV Arly), **SALIN** Olivier (SMOP), **THOMAS** Gil (SIAC), **VALLES** Jean-Paul (SMBVD), **VILCOT** Claude (CA2BM).

Plus de la moitié des membres actifs, votes à distance compris, étaient présents (63 votes exprimés/120 élus titulaires représentant les membres actifs de l'association), le quorum est atteint et le conseil peut valablement délibérer.

- 30 membres en présentiel et en visioconférence ont voté en direct, dont 3 possédaient le pouvoir d'un autre élu.
- 33 membres ont voté par anticipation de manière dématérialisée.

Les votes dématérialisés étaient ouverts du lundi 4 au jeudi 7 avril 2022 à 12h30.

---

### Ordre du jour :

#### Assemblée Générale Ordinaire de France Dignes

- Approbation du compte rendu de l'assemblée générale précédente
- Rapport moral et rapport d'activité 2021
- Rapport financier 2021 et affectation du résultat
- Renouvellement des 7 membres du conseil d'administration
- Présentation du programme d'actions 2022
- Présentation du budget prévisionnel 2022
- Questions diverses et échanges

==> [Lien vers le diaporama présenté à l'Assemblée](#) <==

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Président **Yves WIGT** ayant un impératif, il est contraint de s'excuser. **André FAVRE** est désigné président de séance.

**André FAVRE** ouvre la séance à 10h00. La secrétaire de séance est **Béatrice TOURLONNIAS** et le « gardien du temps », **Jordan PERRIN**.

Après un tour de table et des écrans, **Eugénie REY** fait un bref rappel des consignes de **votes** et une rapide présentation de l'utilisation de l'outil de visioconférence ZOOM. Elle souligne l'importance de pouvoir se retrouver lors de cette **Assemblée Générale, moment clé de l'association** pour faire le bilan et définir les orientations futures. Elle remercie également les participants.

**Bertrand JACOPIN** s'adresse à l'Assemblée au nom du Président **Yves WIGT** qui s'excuse de ne pouvoir être présent : il indique que France Dignes est une association active et conviviale. Elle a mené en 2021 des **activités particulièrement denses** malgré des conditions sanitaires difficiles. Elle a poursuivi ses activités autour du SIRS, des Journées Techniques (JT), de l'alimentation des ressources techniques et réglementaires sur le site internet, des discussions avec le Ministère autour de la réglementation des digues. Elle a ainsi démontré toute sa pertinence et propose cette année encore un programme ambitieux. **Yves WIGT** souligne la **bonne santé financière de l'association**. Il tient à **remercier l'équipe du Conseil d'Administration** constituée d'élus de l'association pour leur participation aux réunions organisées tout au long de l'année. Enfin, il **salue l'équipe salariée**, en particulier Perrine BROUST, qui a su porter l'ensemble des activités de l'association et intégrer 2 nouvelles chargées de missions dans l'équipe fin 2021.

### 1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE PRECEDENTE

⇒ Voir le document PJ1 : [CR de l'AG France Dignes 15 avril 2021](#)

L'Assemblée Générale de France Dignes approuve à la majorité le compte-rendu de l'assemblée générale du 15 avril 2021 : 61 voix pour / 1 voix contre / 1 abstention.

⇒ *Délibération 2022/06 : Approbation du compte-rendu de l'AG du 15 avril 2021*

### 2. RAPPORT MORAL ET RAPPORT D'ACTIVITE 2021

⇒ Voir document joint PJ2 : [Rapport d'activité 2021 et programme d'actions 2022 \(version signée\)](#)

**Eugénie REY** présente l'association, ses objectifs et ses moteurs :

- Le nombre d'adhérents continue d'augmenter et France Dignes clôture 2021 avec **104 structures (167 530 € de cotisations)**, soit 34 adhérents de plus que 2020 et une augmentation des cotisations de 30% ;
- France Dignes s'appuie sur ses membres associés que sont l'Etat/[DGPR](#), l'[INRAE](#), le [CEPRI](#), le [CEREMA](#), l'[ARRA](#)<sup>2</sup>.
- Le [SYMBHI](#), le [SYMADREM](#) et la [DREAL Centre Val de Loire](#), sont des partenaires historiques et en 2021 un nouveau partenariat a été mis en place avec le [CFBR](#).

L'équipe France Dignes présente les chiffres clefs et les actions réalisées en 2021, synthétisés dans le tableau ci-dessous :

<p><b>SIRS V2</b> (action 1)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>36 structures</b> utilisatrices du logiciel au quotidien</li> <li>• <b>1700 kms</b> de digues gérées</li> <li>• Evolutions, nouveau module et version mobile</li> <li>• <b>2 formations</b> collectives</li> <li>• <b>10 formations</b> personnalisées</li> <li>• Diverses présentations de l'outil en France</li> </ul>
<p><b>Animation et appui réseau</b> (action 2)</p>	<p>Site internet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>829 inscrits</b></li> <li>• <b>+40% de pages</b> consultées par rapport à 2020</li> <li>• <b>+73% téléchargements</b> de documents</li> <li>• <b>866 inscrits</b> à la newsletter, etc.</li> <li>• <b>8 articles</b> longs publiés (prestations d'un journaliste)</li> </ul> <p>Sollicitations de magazines, animation réseaux sociaux, etc. Appuis aux projets de partenaires.</p>
<p><b>Journées techniques et formations</b> (action 3)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>2 JT</b> en visioconférence (mars, avril)</li> <li>• <b>2 JT</b> en présentiel et visioconférence (juillet /Orléans, octobre/Lyon)</li> <li>• <b>1 Webinaire pilote</b> (92 participants dont 19 non adhérents payants)</li> </ul>
<p><b>Veille technique et réglementaire</b> (action 4)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>2 courriers</b> au Ministère sur l'application de la réglementation liée aux demandes d'autorisation en SE</li> <li>• <b>1 audition</b> avec le conseiller Risques de la MTE</li> <li>• <b>1 mémo</b> envoyé aux gestionnaires (synthèse réglementation et problématiques)</li> <li>• <b>1 audition</b> dans le cadre du Projet Loi Finances 2022</li> <li>• Alimentation de la banque de données (CCTP, conventions, etc.)</li> <li>• <b>1 nouveauté</b> : service de Questions/Réponses juridiques sur le forum</li> <li>• <b>3 interventions</b> lors d'évènements non France Dignes</li> <li>• <b>1 formation</b> « gestion de conflits »</li> <li>• <b>1 nouveau partenariat</b> (OIEau) et <b>3 partenariats</b> maintenus</li> </ul>
<p><b>Vie associative de FD</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>2 réunions</b> du CA en présentiel (avril/Paris et septembre/ Charleval)</li> <li>• <b>2 réunions</b> du CA tenues en visioconférence</li> <li>• <b>1 réunion</b> d'Assemblée Générale dématérialisée</li> <li>• <b>1 Comité Technique</b> à Lyon</li> </ul>

Philippe LARIVIERE interroge sur l'existence d'un **partenariat avec l'ANEB**.

⇒ Réponse de **Jordan PERRIN** : France Dignes n'a pas de partenariat formalisé avec l'ANEB pour l'instant (des discussions sont en cours) mais les échanges sont réguliers. De plus, les deux associations portent des actions communes. Par exemple, France Dignes appuie l'ANEB dans le pilotage des Ateliers Prévirisq prévus cette année au Grand Bornand (74).

L'Assemblée Générale de France Dignes approuve à la majorité le rapport moral et le rapport d'activité 2021 : **62 voix pour / 1 abstention**.

⇒ **Délibération 2022/07 : Approbation du rapport moral et du rapport d'activité 2021**

### 3. RAPPORT FINANCIER 2021 ET AFFECTATION DU RESULTAT

- ⇒ Voir le document PJ3 : [le bilan au 31/12/2021 des comptes annuels 2021 de France Dignes \(document issu du cabinet comptable In Extenso\)](#)
- ⇒ Voir le document PJ4 : [synthèse des comptes de résultats](#)

Eugénie REY présente la synthèse des comptes de résultats :

COMPTE DE RESULTATS	2021 Comptes définitifs	2020	Evolution N/N-1
<b>PRODUITS</b>	<b>328 816 €</b>	<b>258 352 €</b>	27%
Journées techniques et prestations SIRS	23 356 €	16 765 €	39%
Subventions	68 431 €	69 570 €	-2%
Cotisations	167 530 €	129 459 €	29%
Transferts de charges	69 494 €	42 559 €	63%
Autres produits	5 €		
<b>CHARGES</b>	<b>286 759 €</b>	<b>232 325 €</b>	23%
Achats : frais liés à l'activité et au fonctionnement	116 454 €	108 402 €	7%
Charges de personnel	157 757 €	122 620 €	29%
Dotations aux provisions risques et charges	10 100 €		
Autres charges (impôts, taxes )	2 448 €	1 303 €	88%
<b>RESULTAT d'EXPLOITATION</b>	<b>42 057 €</b>	<b>26 027 €</b>	62%
Produits financiers	384 €	401 €	-4%
Charges financières			
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>384 €</b>	<b>401 €</b>	-4%
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>42 441 €</b>	<b>26 428 €</b>	61%
Produits exceptionnels		126 €	-100%
Charges exceptionnelles	- 2 639 €	2643	-200%
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>2 639 €</b>	<b>-2 517 €</b>	-205%
<b>TOTAL des PRODUITS</b>	<b>329 200 €</b>	<b>258 879 €</b>	27%
<b>TOTAL des CHARGES</b>	<b>284 120 €</b>	<b>234 968 €</b>	21%
<b>RESULTAT de l'EXERCICE</b>	<b>45 080 €</b>	<b>23 911 €</b>	89%

Eugénie REY explique que ces montants et les graphiques révèlent la bonne santé financière de l'association. Une prudence est tout de même apportée sur le fait que ce résultat excédentaire est très conjoncturel (peu de déplacements du fait de la crise sanitaire, gonflement dû au versement de subventions FEDER en différé, augmentation des adhésions et donc des cotisations, report de formations SIRS initialement prévues en 2020, etc.). L'association n'a pas vocation à créer de la trésorerie.

André FAVRE fait délibérer sur l'approbation des comptes et l'affectation du résultat de l'exercice aux **fonds associatifs** de l'association.

L'Assemblée Générale de France Dignes approuve à la majorité le rapport financier : **62 voix pour / 1 abstention.**

L'Assemblée Générale de France Dignes approuve à la majorité l'affectation du résultat 2021, soit 45 080 €, aux fonds associatifs de l'association : **60 voix pour / 3 abstentions.**

⇒ *Délibération 2022/08 : Approbation du rapport financier 2021 et affectation du résultat*

#### 4. RENOUELEMENT DES 7 MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présentation des nouveaux candidats

- **Maurice MALETRAS** est Maire de Germigny-sur-Loire, commune ligérienne Nivernaise et Vice-Président aux enjeux de l'eau au sein de Nevers Agglomération.

« Nevers agglomération, regroupe 13 communes et environ 65 000 habitants.

Les élus de Nevers Agglomération ont fait le choix de définir la prévention des inondations comme une politique nécessaire pour notre territoire. Dès 2007 des actions ont donc été initiées afin de se préparer à une crue majeure sur le territoire.

Nous sommes d'ailleurs engagés aujourd'hui de manière plus globale en tant que porteur de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) du val de Nevers ainsi que dansqu' son Programme d'action, le PAPI, qui est aujourd'hui dans sa cinquième année de mise en œuvre. 17M€ sur les 23 M€ de la démarche sont consacrés à la fiabilisation des digues du val de Nevers.

Le 1er janvier 2018, Nevers Agglomération est devenue gestionnaire du système d'endiguement du val de Nevers. Les 8 km de digues communales situées en rive droite sont en gestion direct par l'EPCI. Les 6 km de digues domaniales sont quant à elles gérées par les services de l'Etat pour le compte de notre EPCI jusqu'en 2024, date à laquelle le transfert de gestion sera effectif.

C'est cette volonté de Nevers Agglomération d'avoir fait des digues de protection contre les crues de Loire un véritable sujet de politique publique, qui amène à présenter ma candidature au Conseil d'Administration de France Dignes. France Dignes étant aujourd'hui un acteur majeur et incontournable sur la politique de protection des populations. »

- **Gilles STRAPPAZZON** est Maire de Saint-Barthélémy-de-Séchilienne, Conseiller métropolitain de Grenoble Alpes Métropole, Conseiller départemental pour le canton Oisans Romanche 1<sup>er</sup> Vice-Président du SYMBHI

Il siège au Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère depuis sa création au titre du Département et aujourd'hui au titre de la Métropole de Grenoble et est particulièrement engagé sur les problématiques de la GEMAPI et de risques naturels dans le cadre de ces différents mandats :

- Il est membre du comité de rivière de la Romanche, rivière de montagne qui prend sa source dans le massif des Ecrins, et s'écoule de la Meije jusqu'à l'agglomération grenobloise. D'ambitieux travaux ont été entrepris sur la Romanche (100 M € et 2/3 consacrés à des ouvrages de protection contre les crues de la Romanche dans le bassin vizillois.

- Il est également premier Vice-Président de la CLE Drac Romanche.
- Enfin, il est maire de la Commune de Saint-Barthélémy-de-Séchilienne, qui a la particularité d'être la première commune à avoir bénéficié des dispositifs de la loi Barnier au titre du risque naturel majeur des Ruines de Séchilienne. Un hameau de 324 habitants, situé sur l'île Falcon et menacé par ce risque, a dû être déplacé. Cela représente plus du tiers de la population de la commune. Aujourd'hui, l'île est devenue un espace naturel protégé avec des mesures compensatoires environnementales d'EDF (pour le projet Romanche-Gavet, plus grand chantier hydroélectrique de France), du SYMBHI et du Département de l'Isère. Cet espace accueille aujourd'hui des zones d'expansion des crues. Ainsi, il contribue à la protection des populations situées en aval mais il est également un formidable réservoir biologique.

**Gilles STRAPPAZZON** est particulièrement attentif aux différents travaux menés par le SYMBHI pour lutter contre les crues sur l'Isère, la Romanche et les nombreux affluents et par ce qu'il se fait partout en France en matière de protection contre les crues.

**Gilles STRAPPAZZON** se dit fier de candidater au Conseil d'Administration de France Dignes.

#### Renouvellement des membres du CA

Les mandats de 7 membres du conseil d'administration sont arrivés à termes.

**André FAVRE** signale que **Christophe ENGRAND**, ancien Président de l'association, et **Jean-Marc BLUY** ne renouvellent pas leur mandat et les remercie pour leur travail au sein de l'association. Il présente les 5 autres membres qui candidatent pour renouveler leur mandat :

Nom	Prénom	Nom structure
ALZURI	Emmanuel	Communauté d'Agglomération Pays Basque
FAVRE	André	Syndicat Mixte Moselle Aval
HABIG	Michel	Syndicat Mixte Rivières de Haute-Alsace
VARIN	Christopher	EPTB Meurthe Madon
WIGT	Yves	SMAVD

**M. André FAVRE** invite toute autre candidat à se manifester. Avec le nombre croissant de structures adhérentes il pourrait être envisagé pour France Dignes de revoir ses statuts pour faciliter la participation de nouvelles structures à sa gouvernance.

**Pierre RAVIOL** confirme que l'association doit s'adapter et faire évoluer ses statuts.



Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale de France Dignes à la majorité approuve l'élection des 7 candidats au Conseil d'Administration de France Dignes :

- Monsieur ALZURI : 60 voix pour
  - Monsieur FAVRE : 63 voix pour
  - Monsieur HABIG : 63 voix pour
  - Monsieur MALETRAS 63 voix pour
  - Monsieur STRAPPAZZON : 60 voix pour
  - Monsieur VARIN : 62 voix pour
  - Monsieur WIGT 61 voix pour
- Ainsi, les 12 sièges du CA sont occupés.

⇒ **Délibération 2022/09 : Election des membres du CA**

## 5. PRESENTATION DU PROGRAMME D' ACTIONS 2022

⇒ Voir document PJ5 : [programme 2022 des JT et Web'tech](#)

⇒ Voir le document PJ2 : [rapport d'activité 2021 et programme d'action 2022](#)

Eugénie REY, Jordan PERRIN et Béatrice TOURLONNIAS présentent le programme d'activité 2022 résumé ci-dessous (*visuel du calendrier mis à jour après l'AG*) :

Calendrier prévisionnel des activités France Dignes 2022												
Activité	Janv	Févr	Mars	Avril	Mal	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Déc
<b>ACTION 1 : SIRS V2</b>			Formation	Evolutions (sur l'année)		Formation	Evolutions & tutos & formations au cas par cas (sur l'année)					
<b>ACTION 2 : Animation et appui réseau</b>	Article long	Article long Newsletter	R.Activité au CA	R.Activité validat. Article long Newsletter	Newsletter	Article long	Article long		Article long Newsletter		Article long Newsletter	
<b>ACTION 3 : Journées techniques &amp; webinaires</b>	Web		Interv. à façon	JT	Web	JT			JT		JT	
<b>Evènements partenaires</b>	Appui aux projets "Eau Ville Nature", Polder2C, JT ARRA <sup>2</sup> , Prévirisq de l'ANEb, colloque SHF, etc. / Relai d'information ou participation aux COPIL (sur l'année)											Doc Projet
<b>ACTION 4 : Veille technique et réglementaire</b>	Sur sollicitation / suivi projets / animation des 4 GT et groupes d'échanges / exercice Irma et prod (sur l'année)									Note modèle hydro		
<b>Vie associative de FD</b>	Appel cotisations Clôture budget	Evol outils Admin Compta (sur l'année)	CA	AG-CA		CA si nécess	Situation comptable interméd.		CA		Elaboration prog actions	CA + clôture fin d'année, prépa bilan, budget 2023

### Action 1 : SIRS V2 :

Poursuite des actions (formations, promotion, maintenance, etc.). Le développement de services (module d'évaluation de la performance des digues DigDiag, projet CARDignes de probabilité de rupture, module AH, tutoriels, etc.)

## Action 2 : Animation et appui réseau :

- La poursuite de l'animation du réseau (site internet, relai d'information, animation du forum, etc.).
- L'appui à des projets partenaires :
  - ▶ Journée « PAPI nouvelle génération » de l'ARRA<sup>2</sup> (associée à l'organisation pour faire intervenir des adhérents)
  - ▶ Ateliers Prévirisq de l'ANEB (membre du COPIL, animation d'un atelier et présentation)
  - ▶ Colloque de la SHF (appui pour la visite terrain et relai auprès des adhérents)
  - ▶ Relai (CIGB, appel à projets CEREMA, etc.)
  - ▶ Congrès de la CIGB (CFBR. France Dignes relaie la communication)
  - ▶ Formation analyse de risque (Agroparitech et INRAE)
  - ▶ Projet « Eau Ville Nature » de l'ARRA<sup>2</sup>
  - ▶ Polder2C's (projet international au Pays-Bas. France Dignes communique sur les résultats)
  - ▶ Projet 'Observation terrestre pour un suivi multi-échelle de la restauration de zones humides' (Polder2C et Cerema)
  - ▶ Appel GEMAPI gestion globale de l'eau (Cerema. France Dignes devrait être associé au comité d'orientation)
- Le développement de **partenariats** (Irma, partenariats de formation, etc.).

**Bruno BEULLAC** rappelle que les adhérents de France Dignes sont encouragés à devenir membres du **CFBR**, comité français des barrages et réservoirs, pour développer la branche 'dignes' et participer au groupe de travail 'dignes' du CFBR. **Bertrand JACOPIN** rappelle que le CFBR est une société savante d'experts des ouvrages hydrauliques composée de différents collègues : chercheurs, bureau d'études et gestionnaires. Initialement les travaux du **CFBR** portaient sur les barrages mais aujourd'hui il s'intéresse également aux digues et tout reste à construire. Il est donc intéressant pour les gestionnaires de digues de pouvoir se nourrir de ses recommandations et de contribuer à ses travaux

**Janique VALY** indique qu'elle peut servir de relais auprès des animateurs PAPI pour la **Journée Technique PAPI de l'ARRA<sup>2</sup>**.

**Bertrand JACOPIN** invite les membres de France Dignes à participer aux **ateliers Prévirisq organisés par l'ANEB**, (et auxquels France Dignes est associée), qui apportent des regards croisés sur la gestion de risque/ crise de manière très opérationnelle.

**Sébastien DUPRAY** revient sur quelques actualités du CEREMA qui pourront intéresser les membres de France Dignes :

- [Appel à projet GEMAPI dans le cadre d'une gestion globale de l'eau pour une plus grande résilience des territoires](#) : Le CEREMA et l'INRAE en partenariat avec Intercommunalités de France et l'ANEB, lancent un deuxième appel à partenaires GEMAPI afin de développer, expérimenter et valoriser des démarches intégrées nouvelles de gestion des milieux aquatiques et des risques liés à l'eau pour améliorer la résilience des territoires. Le CEREMA a proposé au Président de France Dignes de participer au comité de pilotage de l'appel. Jusqu'à ce jour, 28 déclarations d'intention ont été reçues.
- La **culture du risque** ( suite à la remise à Mme la Ministre du [rapport](#)) : [Mission sur la transparence, l'information et la participation de tous à la gestion des risques majeurs, technologiques ou naturels](#) par la mission présidée par Fred Courant et le lancement du [Plan d'action « Tous résilients face aux risques »](#) l'AFPCNT devenant un acteur de référence sur

ces sujets. Le CEREMA partenaire de cette association peut être facilitateur pour activer les liens France Dignes/AFPCNT.

- A noter que Le Directeur général du CEREMA est également président de l'OIEau et qu'avec l'adoption de la **loi 3DS**, le statut du CEREMA est voué à évoluer dans les mois qui viennent avec la mise en place d'une quasi régie pour les collectivités.

### *Complément suite à l'AG : Précisions sur l'appui de France Dignes aux projets de partenaires :*

*Pour être en mesure de se positionner dans sa thématique et relayer les besoins de ses gestionnaires, France Dignes maintient et développe son réseau. France Dignes appuiera ainsi des projets des partenaires 2022 (même en dehors de son strict champ d'action, avec une implication plus ou moins importante selon le projet et la thématique). A minima, l'association communiquera sur les événements/résultats/projets des partenaires auprès de son réseau. Au plus, elle se mobilisera au sein des comités de pilotage et/ou participera à l'évènement.*

### **Action 3 : Journées techniques :**

#### 4 Journées Techniques :

- ▶ Introduction cycle géotechnique - Les bases Intérêt de la géotechnique et les différentes techniques d'investigation d'un ouvrage
- ▶ Intégration des ouvrages de protection contre les inondations
- ▶ Gestion des digues en milieu maritime
- ▶ Hydraulique en lien avec les systèmes d'endiguement et modélisation
- ▶ (Journée technique sur les AH déplacée sur 2023)

#### 2 web'tech :

- ▶ Mécanismes et scénarios de rupture des digues
- ▶ « Partenaire » : présentation de 3 essais d'érosion et leurs applications
- ▶ Intervention à façon 'Astreinte et surveillance des digues en crue' avec le SDEA en mars.

**Marianne PERRIN** indique que le syndicat souhaite savoir si d'autres membres de France Dignes ont des ouvrages dotés de siphons et seraient intéressés d'échanger sur ces ouvrages très particuliers. **Thibaut MALLET** indique que le SYMADREM a hérité de quelques siphons gérés par les ASA. **Pierre RAVIOL** Président de 35 ASA, fait passer des plongeurs pour les diagnostiquer. **Gilbert MERGOUD** précise qu'il y a un siphon sur le territoire du Haut Rhône géré par la CNR, qui a une équipe spécialisée sur les siphons et **Sébastien DUPRAY** explique que le CEREMA a travaillé avec VNF qui a de l'expérience et des connaissances sur la gestion de ces ouvrages.

**Sébastien DUPRAY** réagit sur le programme des journées techniques : le CEREMA est déjà associé sur la JT Intégration, en lien avec sa publication [Enjeux écologiques et projets de protection contre les inondations](#). Il ne faut pas hésiter non plus à l'associer sur la journée Maritime. **Pierre RAVIOL** réagit sur l'intervention à façon « Surveillance des digues en crue » en soulignant qu'il est en effet important de bien connaître les conditions d'intervention sur les digues en cas de crue pour intervenir au mieux.

#### **Action 4 : Veille technique et réglementaire :**

France Dignes poursuit son rôle dans la veille réglementaire, notamment dans le contexte actuel de dépôt DDAE. Elle est régulièrement contactée par ses adhérents ou ses partenaires au sujet de ces textes et de leur application.

- La poursuite et activation de groupes de travail :
  - ▶ **GT 'Suivi de la réglementation'** : audit des difficultés terrain suite à la réglementation relative aux demandes d'autorisations en SE, échanges avec le Ministère, etc. / GT en cours.
  - ▶ **GT 'torrentiel'** : production d'une EDD adaptée et élaboration d'une méthodologie adaptée aux petits ouvrages / GT à réactiver en 2022. **Michel PINHAS** précise que le groupe rassemble des gestionnaires et certains experts (ONF-RTM, INRAE, CEREMA) et s'intéresse aux EDD sur les digues dans les milieux torrentiels qui soulèvent un certain nombre de problématiques. Il faut avancer sur les aspects techniques de l'EDD et notamment sur la définition du cahier des charges pour l'analyse de risque (sélection des aléas, adaptation de l'étude hydraulique à la réalité du milieu torrentiel, etc.). Il faut partager les études des gestionnaires (SM3A, SYMBHI, etc.) et dégager une méthodologie commune.
  - ▶ **GT 'aménagement hydrauliques'** : rédaction d'une EDD type et réflexion réglementaire / GT récemment lancé.
  - ▶ **GT 'astreintes et production de trames pour la gestion de crise'** : développement d'outils divers (exercice IRMA, rédaction de fiches réflexes etc.) / GT récemment lancé.
  - ▶ **Groupe d'Echanges** : 'gestionnaires agréés' / en réflexion.
  
- L'animation d'un comité technique comme chaque année.  
L'élaboration de notes (modèles hydrauliques, EISH, etc.), l'alimentation de la banque de données, le suivi de projets (POLDER2C's) et la poursuite des réponses sur sollicitations.

#### **Actions transversales :**

- ▶ La poursuite des activités inhérentes à la gestion globale, administrative et financière de l'association, ainsi que l'animation des réunions statutaires.
- ▶ Une réflexion sur la déclaration d'activité de formation.
- ▶ L'évolution des supports de communication (travail avec une nouvelle graphiste).
- ▶ Mise en place d'un nouvel outil de gestion collaboratif très ouvert et évolutif « Notion » afin de capitaliser les informations techniques et réglementaires et gérer les projets (événements, groupes de travail, etc.).

**Janique VALY** demande si l'outil **Notion** est voué à être utilisé au sein du réseau ou si c'est un outil de gestion interne et **Jordan PERRIN** répond qu'il s'agit d'un outil de gestion interne des données.

L'Assemblée Générale de France Dignes approuve le programme d'actions 2022 : **62 voix pour / 1 abstentions.**

⇒ **Délibération 2022/10 : Approbation du programme d'actions 2022**

## 6. PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2022

⇒ Voir document PJ6 : [synthèse du budget prévisionnel 2022](#)

Eugénie REY présente le budget prévisionnel 2022 de France Dignes :

CHARGES	2022 prévisionnel	Comptes définitifs 2021
Salaires et traitements	151 096	116107
Charges sociales et de personnel	53 937	41650
Impôts et taxes	1 320	775
Prestations et achats (maintenance évolutive SIRS, journaliste, matériel et fournitures)	38 450	74187
Services extérieurs (autre maintenances, site @, locations, assurances, colloques)	43 417	31415
Autres services (comptable, frais de missions, assurances)	33 994	10852
Autres charges	200	705
Dotations aux amortissements	1 181	968
Engagement à réaliser (subvention attribuée)	0	-2639
Provisions créances et risques		10100
<b>TOTAL</b>	<b>323 596</b>	<b>284120</b>
Contributions volontaires	3 385	3385,00
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>326 981 €</b>	<b>287 505 €</b>

PRODUITS	2022 prévisionnel	Comptes définitifs 2021
Prestations (JT, prestations, formations)	29 250	23 356
Subventions	52 000	68 431
Cotisations	181 028	167 530
Produits exceptionnels (quote part des subventions invest)	0	0
Fonds dédiés (report de subvention attribuée)	0	0
Provisions créances clients		
Transferts de charges (remboursements maintenance SIRS et repas JT)	60 918	69 494
Autres produits	400	389
<b>TOTAL</b>	<b>323 596</b>	<b>329 200</b>
Contributions volontaires	3 385	3 385
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>326 981 €</b>	<b>332 585 €</b>

Le budget prévisionnel 2022 est présenté à l'équilibre. Même si des habitudes ont été prises (visioconférence), l'association est optimiste sur la reprise du présentiel. L'impact de l'ouverture du poste de chargée de mission (ouvert fin août 2021) est budgété et sera significatif en 2022. Les produits sont principalement dus aux cotisations (en augmentation), aux prestations (développement de l'offre) et aux subventions (une nouvelle demande auprès de la DGPR est en

cours, à hauteur de 52 000 €). A noter qu'aucune demande de subvention FEDER ne sera faite cette année.

*Complément suite à l'AG : L'association est hébergée à titre gracieux dans les locaux du SYMBHI. L'avantage financier ainsi dû est valorisé dans la ligne « contributions volontaires » correspondant aux charges liées à cet hébergement.*

L'Assemblée Générale de France Dignes vote le budget prévisionnel 2022 : 61 voix pour / 2 abstentions.

⇒ **Délibération 2022/11 : Vote du budget prévisionnel 2022**

## 7. QUESTIONS DIVERSES ET ECHANGES

❖ Retour sur les échanges avec la DGPR

**Michel PINHAS** a rappelé la nature et l'objet des échanges qui se sont tenus entre la DGPR et France Dignes durant l'année 2021 au sujet des demandes d'autorisation environnementale pour les systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques et des derniers points évoqués lors de la réunion du 1<sup>er</sup> février 2022 :

- 2021 a été une année particulièrement intense, puisque les gestionnaires avaient jusqu'au 30/06/2021 pour déposer leur dossier DDAE pour les SE de classe A et B (avec dérogation) et jusqu'au 31/12/2021 pour demander une dérogation pour leur classe C.
- France Dignes a eu un rôle important pour faire remonter à la DGPR les difficultés rencontrées par les gestionnaires pour la réalisation des EDD et le montage des dossiers :
  - Pour les classes A et B, l'exigence de la maîtrise intégrale du foncier est une des principales difficultés et fait obstacle à la suite de l'instruction ;
  - Pour les classes C, les inventaires initiaux étaient incomplets et les ouvrages moins connus. Ils sont plus nombreux et leur rôle en matière de protection est plus complexe à évaluer. Il est à craindre un retard dans le dépôt de ces dossiers malgré la bonne volonté des gestionnaires.
  - L'instruction d'un territoire à l'autre est très variable
  - Les échanges avec la DGPR ont été très constructifs. Lors de la réunion du 1<sup>er</sup> février, elle a informé France Dignes de la rédaction d'instructions à destination des services instructeurs sur 3 thématiques (voir ci-après) qui doivent encore être validées par les différentes Directions :
    - Maitrise foncière : les services instructeurs pourraient faire preuve d'une certaine souplesse si le gestionnaire détient déjà une partie importante du linéaire, démontre que les démarches de régularisation foncière sont engagées et sont solides et que le linéaire concerné n'est pas problématique pour la gestion de l'ouvrage.
    - Neutralisation : la DGPR souhaite apporter des éclaircissements sur les obligations de neutralisation des ouvrages qui ne seraient pas retenus dans un SE. L'objectif est de s'assurer que l'ouvrage ne crée pas de sur-aléa. L'ouvrage non retenu pourrait donc être maintenu et relever de rubrique(s)

IOTA autre(s) que la 3.2.6.0 et géré selon d'autres prescriptions techniques spécifiques à cette rubrique.

**Hélène CHITRY** précise que l'on considère bien le 'sur-aléa' et non le 'sur-risque'. L'évaluation se fait indépendamment de ces conséquences sur les enjeux, qu'il y en ait ou pas.

- Ouvrages relativement hauts avec un niveau de protection bas : Dans certains cas, la méconnaissance de l'ouvrage, la présence de réseaux traversants ou encore des risques de contournements font que le gémapien propose un niveau de protection très bas. Or, la taille de l'ouvrage et son niveau de protection apparent peuvent donner un faux sentiment de sécurité. De plus ces ouvrages pourraient présenter des dangers substantiels. Le choix du niveau de protection relève de la décision du gémapien mais le préfet peut être amené à donner son avis sur la pertinence des niveaux de performance.

**Hélène CHITRY** remercie France Dignes pour les nombreux échanges qui permettent de se nourrir mutuellement. Elle apporte quelques précisions sur les notes :

- Ouvrages relativement hauts avec un niveau de protection bas :
  - Il faut que l'ouvrage à minima soit en charge lors de la crue de référence. Il est inutile de garder un ouvrage faisant obstacle à l'écoulement des crues.
  - S'il est en charge mais que le niveau apparent est beaucoup plus haut que le niveau de protection réel cela pose des difficultés pour évacuer les populations situées en arrière des ouvrages, qui se pensent largement protégées.
  - Dans certain cas, il s'agit seulement d'un problème de connaissance et le gestionnaire prudent affiche un niveau de protection relativement faible (cas des systèmes d'endiguement traversés par d'autres). Mais le niveau de protection est voué à monter et dans ce cas, l'arrêté pourra faire des prescriptions en ce sens. Dans d'autres cas, l'ouvrage en mauvais état soulève des inquiétudes et il est préférable de rabaisser le niveau apparent pour qu'il soit plus réaliste.
- Les 2 autres notes font actuellement l'objet d'échanges avec la Direction Eau et biodiversité et ne sont pas encore validées.
  - Maitrise foncière : Une convention avec les propriétaires peut-être une première étape en attendant d'aller plus loin.
  - Neutralisation : La neutralisation ne demande pas l'arasement systématique de l'ouvrage. Pour savoir si l'ouvrage non retenu doit être neutralisé, on considère le sur-aléa.

**Marianne PERRIN** interroge la DGPR pour connaître la date de publication de ces notes. Le Syndicat est particulièrement intéressé par celle sur les ouvrages dont le niveau de protection est particulièrement bas. Il a sur son territoire un canal de navigation, ouvrage domanial géré par VNF. La rive gauche a été classée digue de catégorie B, la rive droite est classée 'barrage' sans obligation d'étude de danger. Il est supposé protéger 3000 habitants pour une crue centennale. Mais l'EDD (réalisée par Hydratec) annonce une protection à Q0. Les discussions avec les services instructeurs sont aujourd'hui très compliquées.

- ⇒ **Hélène CHITRY** répond qu'un cas identique a été remonté par l'Eurométropole de Strasbourg.

**Thibaut MALLET** demande s'il est prévu de solliciter l'avis de France Dignes avant publication de ces 3 notes, estimant que cela permettrait de s'assurer que l'on est au plus juste avec la réalité des cas rencontrés sur le terrain **Hélène CHITRY** répond par la négative, précisant que ce sera plutôt une information. **Bertrand JACOPIN** précise que les instructions pour les classes A et B sont en cours avec comme date butoir le 30 juin 2022 (caducité des autorisations si dérogation). Certains n'auront pas la maîtrise intégrale du foncier d'ici là. Il souhaite s'assurer que les services de l'Etat ont bien conscience de cet enjeu de calendrier et que les Préfets sont prêts à prendre des dispositions, au cas par cas, si nécessaire.

- ⇒ **Hélène CHITRY** indique que la seule possibilité, en cas de retard, sera en effet de faire appel au cas par cas. Pour les cas particuliers en cours d'instruction, il faudra envisager de demander un report en motivant les raisons de ce report et mesures déjà prises. Cela doit se faire en commun accord avec les services instructeurs pour éviter de surcharger inutilement ces services avec des demandes de report.
- ⇒ **Jordan PERRIN** réagit en indiquant que cela risque de prendre encore du temps pour obtenir la maîtrise intégrale du foncier, même en conventionnant avec les propriétaires.

**Bertrand JACOPIN** précise qu'il est important que France Dignes puisse souligner le travail fructueux avec la DGPR mais aussi puisse interroger le Ministère, au vu des échéances qui arrivent, pour réfléchir ensemble aux outils à mettre en place pour que tout se passe au mieux et trouver des solutions.

C'est l'état d'esprit des services instructeurs qui ne vont pas demander de neutraliser les systèmes non régularisés au lendemain de la date butoir.

- ⇒ **Jordan PERRIN** ajoute que la question sous-jacente est celle de la responsabilité puisqu'avec la caducité des autorisations, l'exonération de responsabilité qui disparaît, ce qui pose également la question des assurances.
- ⇒ **Hélène CHITRY** explique que pour les ouvrages de droit privé, s'il n'y a pas de convention, ce sont les propriétaires qui sont responsables. C'est d'ailleurs potentiellement un argument pour leur faire signer la convention.
- ⇒ Concernant le foncier, **Thibaut MALLET** précise que cet argument ne suffit pas lorsque le dossier est dans une impasse. Il donne l'exemple d'un cas où le propriétaire bloque la procédure, en ayant conscience de la faible probabilité qu'une brèche ait lieu sur sa propriété. Le SYMADREM gérant l'ouvrage a tenté de faire appel à l'usucapion (*ou prescription acquisitive, fait d'acquérir juridiquement un droit réel que l'on exerce sans en posséder de titre, après l'écoulement d'un certain délai*). Malheureusement, en ayant au préalable tenté des démarches de conventionnement avec le propriétaire, le SYMADREM a implicitement reconnu être propriétaire et l'usucapion n'est plus applicable.

**Thibaut MALLET** revient sur la question des ouvrages relativement hauts avec un niveau de protection bas. Le SYMADREM a des ouvrages dans ce cas. Si l'on se tient à l'arrêté de 2019, le scénario 3 prévoit de raisonner sur des probabilités de brèche de l'ordre de 50% (alors que les niveaux de protection raisonnent sur des probabilités de 5%). Si l'on raisonne en termes de niveau de danger et non de niveau de protection, cela évite d'avoir à se « sur-mobiliser » et à faire systématiquement évacuer les populations lorsque le niveau de protection est atteint. Le SYMADREM communique sur ses EDD dans ce sens auprès des autorités compétentes en matière de secours : lorsque le niveau de protection est atteint, cela doit enclencher une vigilance et une



information auprès des populations. Par contre, lorsque le niveau de danger est atteint, la mise en sécurité préventive des populations et l'évacuation doit être ordonnée.

- ❖ Participation au colloque SHF : la SHF propose aux structures qui le souhaitent de tenir un stand lors de [leur colloque](#).

## Votes

L'ensemble des sujets ayant été abordés, les votes sont clôturés et les résultats sont présentés à l'assemblée.

---

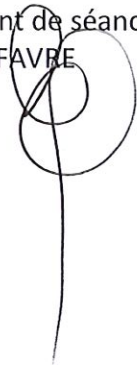
Eugénie REY remercie M. FAVRE d'avoir accepté de présider la séance.

M. André FAVRE remercie l'ensemble des participants pour leur présence et leurs contributions aux échanges. Il souligne l'importance de mutualiser les efforts et de rester grouper. Il félicite Eugénie pour s'être si rapidement emparé des sujets.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h00*

A Paris, le 7 avril 2022

Le Président de séance,  
M. André FAVRE



Le Président de France  
Dignes,  
Yves WIGT



La secrétaire de séance  
Béatrice TOURLONNIAS



